

CONDITIONS DE VENTE DETAILLEES

La vente, conduite en euros, se fait au comptant, dans l'ordre du catalogue. Toutefois, le commissaire-priseur se réserve la possibilité de différer la vente d'un ou plusieurs lots, de diviser ou regrouper les lots dans l'intérêt de la vente. Les estimations portées au catalogue sont données à titre indicatif, les mises à prix pouvant varier en plus ou en moins.

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du commissaire-priseur et, s'il y a lieu, des experts qui l'assistent, compte tenu de l'état actuel des connaissances et des rectifications annoncées au moment de la présentation des objets et portées au procès-verbal de la vente.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée concernant l'état des objets et en particulier les accidents qui n'auraient pas été signalés, les expositions successives, ainsi que l'ensemble des photographies sur www.interencheres.com ayant permis aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés. Les photographies des lots (papier ou numérique) transmises aux acheteurs potentiels ou insérées sur le site www.interencheres.com, sont réalisées à titre gracieux et n'ont pas de valeur contractuelle. Les rapports de conditions sont faits gracieusement et n'engagent pas le commissaire-priseur.

Les dimensions et poids sont communiqués à titre indicatif ; l'état des cadres, le bon fonctionnement des montres, pièces d'horlogerie, électroménager, matériels hifi et autres matériels ne sont pas garantis ; les restaurations d'usage et rentoilage sont considérés comme des mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation.

Concernant les bijoux et suivant le Décret n°2002-65 du 14 Janvier 2002, sauf mention contraire, les pierres que nous présentons sont susceptibles d'avoir subi une amélioration thermique ou une amélioration de leur clarté au moment de leur extraction et de leur taille dans leur pays d'origine. En effet, dans de nombreux cas, ces modifications ne sont décelables qu'avec l'utilisation de techniques de laboratoire très élaborées. Ces gemmes ont pu faire l'objet de ces pratiques générales d'embellissement. Les bijoux sont donc livrés en l'état et ne peuvent être repris.

Le commissaire-priseur fixe le pas des enchères. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. Pour les ventes retransmises via www.interencheres.com, en cas d'enchère identique, la priorité est faite en salle ; le commissaire-priseur est également libre d'arrêter ou de relancer les enchères en cas de rupture de liaison internet.

Seul le procès-verbal de TONNERRE ENCHERES et Maître Philippe DEVILLENEUVE fait foi. L'acquéreur recevra un email (sinon un courrier postal ou appel téléphonique) à l'issue de la vente confirmant son enchère.

La Loi Française seule régit l'ensemble des relations contractuelles entre les parties. Les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise (Article L. 321-17 du Code de Commerce). En cas de litige, le Tribunal de Commerce d'Auxerre est compétent.

FRAIS A LA CHARGE DE L'ACHETEUR

L'acheteur paiera à TONNERRE ENCHERES et Maître Philippe DEVILLENEUVE, en sus du prix d'adjudication, par lot et sans dégressivité, des frais de 18 % H.T. (21,60 % T.T.C.).

ENCHERES DIRECTES ET ENCHERES AUTOMATIQUES VIA LES SERVICES LIVE ET CHRONO DU SITE www.interencheres.com

Enchère directe.

Si vous souhaitez enchérir en ligne LIVE ou Chrono, en direct ou par enchères automatiques, pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à TONNERRE ENCHERES et Maître Philippe DEVILLENEUVE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. TONNERRE ENCHERES et Maître Philippe DEVILLENEUVE se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique.

TONNERRE ENCHERES et Maître Philippe DEVILLENEUVE n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 1€ - de 20€ à 199€ : 10€ - de 200€ à 499€ : 20€ - de 500€ à 999€ : 50€ - de 1000€ à 4999€ : 100€ - de 5000€ à 9999€ : 200€ - de 10000€ à 19999€ : 500€ - de 20000€ à 49999€ : 1000€ - de 50000€ à 99999€ : 2 000€ - 100000€ et plus : 5000€.

Paiement.

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez TONNERRE ENCHERES et Maître Philippe DEVILLENEUVE, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1199 euros. A l'issue de la vente, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail. A défaut de règlement d'ici le mercredi suivant la vente, la carte laissée en garantie sur le Live sera automatiquement débitée à hauteur de 1199 € ; au-delà, le règlement du solde vous sera demandé par un nouveau lien de paiement 3DS ou par virement.

Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10000 euros.

Frais de service de la plateforme www.interencheres.com

- Pour les ventes volontaires, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement" : 3% HT du prix d'adjudication (soit 3,60% TTC).
- Pour les ventes judiciaires, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement" : 1% HT du prix d'adjudication (soit 1,20% TTC).
- Pour les ventes volontaires et judiciaires de Véhicules, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit 48 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de service.

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. Les modalités d'expédition sont détaillées ci-dessous dans le paragraphe dédié « RETRAITS-EXPEDITIONS-STOCKAGE ».

TONNERRE ENCHERES et Maître Philippe DEVILLENEUVE ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelle que raison que ce soit. En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction.

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de TONNERRE ENCHERES et de Maître Philippe DEVILLENEUVE. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

ORDRES D'ACHAT ET ENCHERES TELEPHONIQUES

Le commissaire-priseur, l'expert et les membres de l'étude peuvent exécuter tout ordre d'achat sans frais supplémentaire. A ce titre, les ordres d'achat et enchères par téléphone étant de simples facilités pour le client, ils ne peuvent engager, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution, la responsabilité du commissaire-priseur à quelque titre que ce soit. Ainsi, sa responsabilité ne saurait être engagée si la liaison téléphonique n'est pas établie, ou établie tardivement, ou interrompue.

Il convient de faire la demande d'ordre d'achat ou enchère téléphonique par écrit (courrier ou email à svvtonnerre@hotmail.fr), en indiquant vos coordonnées postales et téléphoniques, une copie recto-verso de pièce d'identité, ainsi qu'un RIB (France) / Copie recto de la carte bancaire (numéros visibles, le cryptogramme étant communiqué par support séparé (Hors France).

Les enchères téléphoniques sont acceptées dans les mêmes conditions que les ordres d'achat, exclusivement pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 150 euros. Toute demande de ligne téléphonique doit être accompagnée d'un ordre d'achat ferme, ceci afin de pallier aux défaillances techniques et d'éviter les demandes fantaisistes.

En raison d'un nombre important d'ordres d'achat, nous vous remercions de les adresser au plus tard au terme de l'exposition publique précédant la vente (généralement 12h). Au-delà, TONNERRE ENCHERES et Maître Philippe DEVILLENEUVE ne garantissent pas la prise en compte de l'ordre d'achat ou téléphonique, leur responsabilité ne saurait être engagée en cas de non-exécution de ce dernier.

PAIEMENT

A l'issu de la vente (au plus tard le lundi suivant la vente), le bordereau sera transmis par email (ou à défaut par courrier) à l'acquéreur. Il vous sera demandé, par retour de mail ou par téléphone, de nous indiquer le mode de paiement choisi.

Pour les acquéreurs via les services de www.interencheres.com: Un lien de paiement 3DS vous sera transmis automatiquement à l'issu de la vente. Sans règlement d'ici le mercredi suivant la vente, le règlement du bordereau (adjudication(s) + frais) sera automatiquement effectué via Paybox (à hauteur de 1199 euros, montant maximal autorisé) le jeudi après-midi suivant la vente.

Le solde éventuel sera demandé par virement (Frais de virement à la charge de l'acquéreur, merci de le préciser à votre établissement bancaire), carte bancaire à distance (Etablissement bancaire domicilié en France uniquement), ou espèces (1.000 euros résident français / 15.000 euros résident hors France, sur présentation d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile).

Virement bancaire en euros: Coordonnées bancaires sur demande à l'étude. (Frais de virement à la charge de l'acquéreur, merci de le préciser à votre établissement bancaire).

Carte bancaire (uniquement les lots volontaires): L'acquéreur peut régler par carte bancaire sur place à l'étude, ou à distance (Etablissement bancaire domicilié en France uniquement). Le paiement par carte bancaire n'est pas possible pour les ventes ayant lieu en dehors de l'Hôtel des Ventes de Tonnerre, notamment les ventes sur place, et/ou ventes judiciaires.

Pour les règlements par carte bancaire à distance, merci de contacter l'étude au 03.86.55.12.49, dans les horaires suivants : Lundi, 9h-12h30 / 14h-18h - Mardi, 9h-12h30 / 14h-18h - Jeudi, 9h-12h30 / 14h-18h - Vendredi, 9h-12h30 / 14h-18h

Espèces: Ce règlement est accepté, par acquéreur et bordereau, jusqu'à 1.000 euros (Résidents français) ou 15.000 euros (Résidents hors France – Présentation obligatoire d'une pièce d'identité valide et justificatif de domicile).

Chèque: les chèques (Etablissement bancaire domicilié en France uniquement) ne sont acceptés que pour les personnes connues de l'étude, ou après accord du commissaire-priseur. Le paiement par chèque est validé sur présentation de deux pièces d'identité valides (permis de conduire / carte nationale d'identité). La délivrance des objets pourra être reportée de trois semaines, correspondant au délai d'encaissement

Les biens vendus ne seront remis aux adjudicataires qu'après paiement intégral du prix d'adjudication, frais et taxes.

IMPAYES: En cas de défaut de paiement des achats dans un délai d'un mois après la vente, le commissaire-priseur se réserve la possibilité d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée avec AR. Cette mise en demeure entraînera une majoration des frais de 10 % H.T. et mise en recouvrement aux frais de l'adjudicataire par voie d'huissier. Les objets non réglés sous trois mois après l'adjudication seront remis en vente.

IMPAYES: En cas de défaut de paiement des achats dans un délai d'un mois après la vente, le commissaire-priseur se réserve la possibilité d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée avec AR. Cette mise en demeure entraînera une majoration des frais de 10 % H.T. et mise en recouvrement aux frais de l'adjudicataire par voie d'huissier. Les objets non réglés sous trois mois après l'adjudication seront remis en vente.

INCIDENTS DE PAIEMENT – FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHERES (TEMIS)

Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné dans les présentes conditions de vente, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir

pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve : par écrit auprès de Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve, 11 Rue de la Bonneterie 89700 Tonnerre.

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

RETRAITS-EXPEDITIONS-STOCKAGE

RETRAITS

- Les objets peuvent être enlevés à l'étude (11 rue de la Bonneterie 89700 TONNERRE), sur rendez-vous au 03.86.55.12.49, dans les horaires suivants : Lundi, 9h-12h30 / 14h-18h - Mardi, 9h-12h30 / 14h-18h - Jeudi, 9h-12h30 / 14h-18h - Vendredi, 9h-12h30 / 14h-18h

EXPEDITIONS

Nous recommandons vivement aux acheteurs potentiels de prendre en compte la possibilité et le coût d'expédition éventuels des lots acquis.

TRANSPORTEURS HABITUELS DE L'ETUDE

- **MBE (MAIL BOXES ETC)** (03.10.94.02.28 – mbe2580@mbefrance.fr) (Expédition livres, objets et petits mobiliers, France et Etranger).
- **Monsieur Pascal CHERILLAT** (06.03.23.44.20 – gempch@gmail.com) (Paris – Lyon – Marseille – Nice – Lille – Belgique – Clermont-Ferrand – Angers – Nantes - Bretagne, et autres)
- **THE PACKENGERS** (01.76.44.00.90 - hello@thepackengers.com) (France et Etranger)
- **CSJ SERVICES** (06.24.30.07.84 – csjservices8@gmail.com) (Petits meubles, objets fragiles - France)
- **Transports BERNARD** (06.88.20.91.49 / 06.75.20.56.63 – michel.bernard34@wanadoo.fr) (Toulouse – paris – Côte Basque – Côte d'Azur, et autres)
- **Monsieur Philippe STEIMLE** (06.46.40.90.60 – philippe.steimle@gmail.com) (Suisse – Belgique, et autres)
- **Monsieur Yousri BEN CHAABANE** (06.04.500.600 – yousribc@gmail.com) (Expédition livres, objets et petits mobiliers, France et Etranger – Possibilité de livraison Paris / Lyon-Villefranche / Allier)

L'étude ne procède pas à l'emballage et l'empaquetage des lots. **Pour toute demande concernant les tarifs, les délais de livraison, ou le suivi de votre colis/livraison, merci de contacter directement le transporteur concerné.**

STOCKAGE

L'étude offre 15 jours de magasinage dans ses locaux afin que l'adjudicataire puisse s'organiser pour l'enlèvement de ses achats. Au terme de ce délai, TONNERRE ENCHERES et Maître Philippe DEVILLENEUVE se réservent le droit de facturer des frais de manutention et stockage : 50 euros / mois / lot.

Dès l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur, à charge pour lui de les faire assurer. La responsabilité de TONNERRE ENCHERES et Maître Philippe DEVILLENEUVE ne saurait être recherchée si ces derniers étaient endommagés en tout ou partie par un commettant lors du magasinage, ou un tiers.

ABREVIATIONS PORTEES AUX CATALOGUES DE VENTE

H.S.T. : Huile sur toile - **H.S.P.** : Huile sur panneau - **H.S.I.** : Huile sur isorel

S.B.D. : Signé en bas à droite - **S.B.G.** : Signé en bas à gauche - **S.H.D.** : Signé en haut à droite - **S.H.G.** : Signé en haut à gauche

T.D.D. : Tour de doigt - **P.B.** : Poids brut - **P.T.B.** : Poids total brut

Ht / H. : Hauteur – **Long. / L.** : Longueur – **Larg.** : Largeur – **Prof. / P.** : Profondeur

Les dimensions (1x1x1) s'entendent Hauteur x Largeur x Profondeur.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de leurs activités de ventes aux enchères, Tonnerre Enchères & Maître Ph. Devilleneuve sont amenés à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation de traitement de celles-ci, en s'adressant à Tonnerre Enchères &/ou Maître Ph. Devilleneuve (11 Rue de la Bonneterie 89700 Tonnerre – svytonnerre@hotmail.fr). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Tonnerre Enchères & Maître Ph. Devilleneuve pourront utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

Tonnerre Enchères / Maître Devilleneuve a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

DROIT DE PREEMPTION

L'Etat Français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues, conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les quinze jours.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tonnerre Enchères & Maître Ph. Devilleneuve disposent d'une autorisation pour la reproduction des œuvres proposées à la vente, et non tombées dans le domaine public. En l'absence d'autorisation, toute reproduction de ces œuvres expose son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire du droit d'auteur des œuvres ainsi reproduites. La vente des biens proposés n'emporte en aucun cas la cession des droits de propriété intellectuelle sur ceux-ci, tels que notamment les droits de reproduction ou de représentation. Tonnerre Enchères & Maître Ph. Devilleneuve sont propriétaires du droit de reproduction de leur catalogue et des photographies (y figurant (sous format papier ou numérique, notamment sur le site www.interencheres.com)). Toute reproduction de ceux-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son droit.